



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CANTON D'ÉTAMPES
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES

DELIBERATION n° 05/2025
Conseil municipal de la commune de Fontaine la Rivière
Séance : 03 avril 2025
Convocation : 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 avril à 19h, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Yvon BOUKAYA, le Maire.

Présents : Mr Patrice GUALINA, Mr Jérôme BOURGEOIS, Mr Gérard DUFEUTRELLE, Mr, Mr Henry GATINEAU, Mr Yvon BOUKAYA, Mme Sandra DA MOTA, Cédric BONNEFOY,

Absents excusés : Nicolas PERSIGAND ; Bruno PIERRE

Secrétaire de séance : Mr Gérard DUFEUTRELLE

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu l'état fiscal n°1259 COM de l'année 2025,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents et représentés,

- **FIXE** les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025, selon le tableau ci-dessous, pour un produit fiscal attendu :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus
Taxe foncière bâti	317 700 €	26.09 %	82 888 €
Taxe foncière non-bâti	19 300 €	48.79 %	9 416 €
Taxe d'habitation RS	45 800 €	4.70 %	2 153 €
TOTAL	-	-	94 457 €

Nombre de membres :

En exercice : 09

Qui ont pris part à la délibération : 07

Pour : 07

Abstentions : 00

Contre : 00

POUR EXTRAIT CONFORME Fait à Fontaine la Rivière

Le Maire,
Yvon BOUKAYA





COMMUNE : 240 FONTAINE LA RIVIERE
ARRONDISSEMENT : 91 ETAMPES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC ETAMPES

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

ANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
foncière bâtie (TFB)	310 174	26,09	95,77	317 700	82 888	26,09	82 888
foncière non bâties (TFNB)	19 005	48,79	171,89	19 300	9 416	48,79	9 416
d'habitation (TH)	57 111	4,70	50,02	45 800	2 153	4,70	2 153
ion foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total				94 457			94 457
	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
ation de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Le calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

		Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)		Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
		8		10		
foncière bâties (TFB)		Produit total souhaité				
foncière non bâties (TFNB)						
d'habitation (TH)						
foncière des entreprises (CFE)		Produit total de référence (total colonne 5)				

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2025,
cochez la case

RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			786	0	-27 711	-34 699	-61 624

TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
657		-61 624		32833

Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
LAURENT FOURQUET

Le 13-2025
Pour la Commune,
Le Maire

Le 13-2025
Pour la Préfecture,
Le Maire

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux



COMMUNE : 240 FONTAINE LA RIVIERE
ARRONDISSEMENT : 91 ETAMPES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC ETAMPES

N° 1259 COM
TAUX
FDL
2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi		c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	0	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	0	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
		b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
				h. Installations gazières et autres	
				i. Taxe sur les pylônes	
Taxe foncière non bâtie				5. RÉFORMES FISCALES	
Taxe d'habitation :				a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
a. Dotations pour perte de THLV				b. TVA prév. (comp. CVAE)	
b. Mayotte	>>>			c. Coefficient correcteur	0,56881
Cotisation foncière des entreprises :				d. Taux FB commune 2020	8,9
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>			e. Taux FB département 2020	16,3
b. Base minimum					
c. Locaux industriels					
d. Autres allocations					

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX						
6.1. TAUX PLAFONDS						
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)	
	national	départemental				
	11	12				
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	39,24	3,58000	99,35	15	95,77
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	69,62	2,16000	174,05		171,89
Taxe d'habitation (TH)	23,88	24,32	10,78000	60,80		50,02
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>		>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...						
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		>>>		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		>>>		a. Tx moy. 75% départemental		12,95
				b. Taux maximum de la majo		0,863
6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE						
Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :						
a. National						
b. Communal						
Taux maximum :						
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser						
b. Taux maximum de la majoration spéciale						
Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique						
						30,3